



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 38631

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le haut conseil du secteur public créé en 1982. Le "jaune budgétaire", publié en annexe au PLF 2009 comportant la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, n'indique pas le coût de fonctionnement de ce conseil. Il précise qu'aucune réunion ne s'est tenue en 2005 et 2006 et oublie de mentionner si les 25 membres du conseil se sont réunis en 2007. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc que trop partiellement satisfaites. Il lui demande donc de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de ce conseil, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Texte de la réponse

Par décret n° 2008-1029 du 9 octobre 2008, le Haut Conseil du secteur public a été supprimé, cette instance n'ayant pas eu d'activité significative sur les dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38631

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11045

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2844